

-- Les Foulées Ludopital --

RÈGLEMENT

Article 1 -- ORGANISATION

Les Foulées Ludopital se dérouleront le dimanche 12 septembre 2021, organisées par l'association Ludopital avec le support de la ville de Roubaix, et l'aide de nombreux bénévoles. Si la situation sanitaire l'impose, les départs se feront par vagues de 6 personnes espacées de 10 secondes. Chaque participant portera un masque qu'il enlèvera sur l'ordre du starter. A l'arrivée un masque lui sera remis. Aucun public ne sera autorisé sur la ligne de départ et d'arrivée hormis les bénévoles nécessaires.

Article 2 -- EPREUVES

Les Foulées de Ludopital regroupent 6 animations

9h00 : Randonnée 12km, ouverte à tous, sans catégorie d'âge, tarif : 6 €

*

9h10 : Tour de Barbieux, environ 3km à allure libre sans classement ni chronométrage, tarif : 6€ (*)

9h50: 10km à allure libre, sans chronométrage, ni classement tarif : 10€

10h00: randonnée 12 km, ouverte à tous, sans catégorie d'âge, tarif:6€ (*)

11h10: Poussinade (ouverte aux enfants de 7 à 10 ans), 1000m, allure libre sans classement ni chronométrage, tarif : 3€ (*)

11h20 : Promenade des Bambins (ouverte aux enfants jusqu'à 6 ans), tarif 3€ (*)

(*) Animation sans chronométrage ni classement à l'arrivée. Pas de podium

Article 3 -- 10km: limites d'inscription, conditions particulières

Nos structures étant limitées, les inscriptions sont possibles dans la limite, révisable, des 1500 premiers inscrits sur le 10km (hommes + femmes)

Aucune inscription par courrier sur le 10km ne sera prise la semaine précédent la course, soit une remise à la poste obligatoire avant le 4 septembre 2021

Les inscriptions en ligne par Internet seront possibles jusqu'au jeudi 5 septembre minuit

L'organisateur se réserve la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

Article 4 -- LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL:

Aucune des épreuves des Foulées Ludopital 2021 n'étant compétitive, la présentation d'un certificat médical ou d'une licence sportive n'est pas obligatoire.

Mais les organisateurs recommandent aux participants de vérifier auprès de leur médecin traitant l'absence de contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition,

Article 5 -- INSCRIPTION :

Les inscriptions sont ouvertes par internet (dans la limite des places disponibles sur le 10km voir article 3), avec paiement sécurisé en euros (€) jusqu'au Jeudi minuit avant le weekend de la course. Dès l'inscription effectuée le participant reçoit un E-mail de confirmation, de son inscription et du montant de la transaction.

Pour les inscriptions par courrier : **La SIGNATURE DU BULLETIN EST OBLIGATOIRE** (ou de son représentant légal pour les mineurs) pour pouvoir prendre part à la course. Toute falsification du bulletin entraînera le déclassement de la course et la non-possibilité de réclamer une récompense.

Si la situation sanitaire l'impose aucune inscription ne sera prise le jour de la manifestation. Les inscriptions devront alors se faire par courrier ou par internet. Seuls les dossards complets seront acceptés.

Article 6 - LIMITE HORAIRE :

Le temps maximum alloué pour la course des 10km est de 1h20mn, d'autre part le temps de passage maximum au km5 est 40mn.

Passé ces délais, le dossard sera retiré par un membre de l'organisation. Les concurrents considérés comme hors course, pourront continuer sous leur propre responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Article 7 -- RETRACTATION :

En raison des frais engendrés par toute annulation (frais bancaires et postaux), Il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait, l'organisation proposera le report de l'inscription l'année suivante sur présentation d'un certificat médical justifiant l'absence, pour toute demande d'annulation faite au minimum 6 jours avant l'épreuve.

Article 8 - RETRAIT DES DOSSARDS :

Les dossards pourront être retirés dans la salle des sports du lycée Baudelaire le samedi de 15.00 à 17.30 et le dimanche de 8.00 à 11.00. Un sens de circulation sera imposé avec marquage au sol. Les participants et les bénévoles devront porter un masque. Du gel hydroalcoolique sera mis à leur disposition. Chaque coureur devra signer une charte ainsi que les bénévoles. Seuls les mineurs pourront être accompagnés d'un adulte

Cession de dossard : Sauf demande faite auprès de l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Article 9 -- PARCOURS et Ravitaillement :

Pour le 10km le kilométrage sera indiqué tous les km .

Seuls les vélos et les motos de l'organisation, ainsi que les véhicules de gendarmerie, de secours et la voiture balai sont autorisés à circuler sur le parcours. Des commissaires de course seront placés sur le parcours afin d'éviter toute tricherie.

Selon les règles en vigueur à cause du Covid à la date de l'épreuve, il pourrait ne pas y avoir de ravitaillement. Les participants sont invités à prévoir leur propre ravitaillement

Article 10 -- HANDISPORTS :

Les fauteuils sont autorisés sur le parcours.

Seules des joelottes, en nombre limité, avec l'accord de l'organisation seront autorisées à participer avec un départ anticipé.

Article 11 -- CONSIGNES :

EN raison des règles du Covid aucune consigne ne sera assurée

Article 12 -- ASSURANCES :

A l'occasion de cette course, les organisateurs contractent une assurance responsabilité civile.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MACIF

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 13 - LES SECOURS :

L'assistance médicale est confiée par contrat à l'UDIOM Ordre de Malte .Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée.

Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours)

Article 14 - CLASSEMENT :

Il n'y aura pas de classement

Article 15 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (ex: gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entrainera la mise hors course du concurrent fautif.

Article 16 - ANNULATION / NEUTRALISATION :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 17 - DROIT D'IMAGE :

Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Article 18- CNIL :

Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78--17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. . Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site (www.ludopital.fr) et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr)

Article 19 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription à l'une des épreuves des Foulées de Ludopital vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci--dessus dans sa totalité. Le participant s'engage à respecter sans restriction l'ensemble des dispositions ainsi que les recommandations sanitaires de la FFA disponibles sur leur site internet

Article 20

En fonction de l'évolution de la pandémie de la Covid 19 ce règlement est susceptible d'être modifié

-- Les Foulées Ludopital VIRTUELLES --

RÈGLEMENT

L'association Ludopital organise l'opération « Foulées virtuelles ». Cette mobilisation n'est pas une compétition sportive mais un événement solidaire qui a avant tout pour objectif de réunir des fonds au profit de Ludopital.

Le contexte de la crise sanitaire amène l'organisateur à s'adapter et à proposer cette course sous un format dit « virtuel ». En effet, les participants devront effectuer la distance qu'ils auront choisi de chez eux.

Ce document vous exposera les modalités et règles à suivre dans le cadre de cette course. En vous inscrivant à la course, vous acceptez le règlement mis en place.

ARTICLE 1 : MODALITES

- Date : du 10 septembre 2021 au 26 septembre 2021
- Distances: pas de distance imposée
- Lieu : territoire national (métropole et outre-mer)
- Objectif : action solidaire à effectuer en courant ou en marchant

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Tous les acteurs de cet événement s'engagent sur la page internet : www.ludopital.fr

Les inscriptions sont ouvertes à partir du lundi 28 juin à 8h et cela jusqu'au dimanche 26 septembre à 20h.

Le tarif de l'engagement est de 5€ (auquel 0,99 centimes sont automatiquement ajoutés pour couvrir les frais de gestion de la plateforme digitale).

L'intégralité des engagements (5€ / coureur + les dons potentiels versés) seront reversés à l'association.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs. Un document est mis à la disposition des personnes concernées lors de l'inscription. Cette autorisation devra être remplie et remise durant cette étape.

⚠ Attention : tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de bonne conduite disponible sur le site internet de l'opération.

À l'issue de leur inscription, les participants ont la possibilité de télécharger leur dossard attestant de leur mobilisation.

ARTICLE 3 : ASSURANCE

Tous les engagés déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Ce n'est pas une compétition, c'est une opération solidaire et tous les participants participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage. L'activité physique demande un entraînement adapté et tous les participants doivent être en capacité physique de pouvoir réaliser la distance choisie.

En s'inscrivant à cet événement les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association Ludopital, organisatrice de l'événement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes les blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de l'opération.

ARTICLE 4 : ANNULATION

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle, d'évolution des règles de confinement ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la date ou d'annuler l'événement sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation du préjudice.

En cas d'annulation, les frais d'inscription (5€) seront reversés à l'association.

ARTICLE 5 : DROIT A L'IMAGE

UTILISATION D'IMAGE :

Tous les participants autorisent les organisateurs de l'opération « les Foulées Ludopital virtuelles » ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation (réseaux sociaux par exemple), sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL :

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants et de faire appel à la générosité de ces derniers. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données pour la gestion des newsletters. Conformément à la loi « informatique

et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par email à l'adresse contact@ludopital.fr, ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à Ludopital, Les Jardins du Vélodrome, rue Coubertin 59100 Roubaix. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures - jours ouvrables, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

ARTICLE 6 :

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et de la charte de bonne conduite, et qu'il s'engage à respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.